

-----0-----
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

-----0-----
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION
DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Arrêté interministériel n°2020-¹⁵⁹ /MESRSI/MENAPLN/MJPEJ
portant modification du calendrier des examens et concours, session de 2020

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA
PROMOTION DES LANGUES NATIONALES,

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT
DES JEUNES

- Vu A et n° 00644*
- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 janvier 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - Vu la loi n°013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
 - Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 70 mai 2016 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
 - Vu le décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant organisation du ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
 - Vu le décret n°2019-513/PRES/PM/MJPEJ du 28 mai 2019 portant organisation du ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
 - Vu la directive n°02/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ;
 - Vu la correspondance de l'Union économique et monétaire ouest africaine N°/Réf 001158/2018/DDH/DESRFP/060 du 26 février 2018 relative à la tenue des examens du baccalauréat ;
 - Vu l'arrêté conjoint n°2019-0412/MESRSI/MENAPLN du 06 décembre 2019, fixant le calendrier scolaire 2019- 2020 ;
 - Vu l'arrêté interministériel n°2020- 089/MESRSI/MENAPLN/MJPEJ du 31 mars 2020, fixant le calendrier des examens et concours, session de 2020 ;
- 17/06/2020*

ARRETEMENT :

CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article 1 Le présent arrêté modifie ainsi qu'il suit, le calendrier des examens et concours de la session de 2020 organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales, et le ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

CHAPITRE II : EXAMENS ET CONCOURS ORGANISES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Article 2 : EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES

- 1) **Certificat d'études primaires et concours d'entrée en classe de sixième des lycées et collèges :**
 - Epreuves écrites, orales, pratique, physique et sportive :
 - Convocation du secrétariat :
 - Correction :
 - Dépôt des résultats dans les directions régionales de l'Education Préscolaire, Primaire et non formelle (DREPPNF).
 - Traitement des résultats du concours d'entrée en 6^{ème}

Du 14 juillet au 15 août 2020
14 au 16 juillet 2020
16 juillet 2020
20 au 23 juillet 2020
05 août 2020 au plus tard
- 2) **Epreuve d'éducation physique et sportive (EPS) du BEPC, du BEP et du CAP :**

Du 10 au 15 août 2020
- 3) **Epreuves écrites et orales du Brevet d'études professionnelles (BEP) :**
 - Epreuves écrites :
 - Epreuves orales :
 - Correction :
 - Délibération et proclamation des résultats :

Du 16 au 30 juin 2020
Du 14 au 25 juillet 2020
14 au 18 juillet 2020
à partir du 20 juillet 2020
20 au 24 juillet 2020
25 juillet 2020
- 4) **Epreuves écrites du Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) :**
 - Epreuves écrites
 - Correction:
 - Délibération et proclamation des résultats

Du 14 au 23 juillet 2020
14 au 17 juillet 2020
18 au 22 juillet 2020
23 juillet 2020
- 5) **Epreuves écrites et orales du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) :**

Epreuves du 1^{er} tour :

 - Epreuves écrites :
 - Epreuves orales :
 - Correction :
 - Délibération et proclamation des résultats du 1^{er} tour :

Epreuves du 2nd tour :

 - Epreuves écrites :
 - Délibération et proclamation des résultats du 2nd tour :

Du 14 au 28 juillet 2020
14 au 15 juillet 2020
à partir du 16 juillet 2020
16 au 21 juillet 2020
22 juillet 2020
- 6) **Dépôt des résultats du BEPC, du BEP et du CAP à la DGEC :**

25 juillet 2020
28 juillet 2020 au plus tard

10 août 2020 au plus tard

Article 3 : EXAMENS PROFESSIONNELS

1) Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) :

- Epreuves écrites :
- Dépôt des plis à la DECEPENF :
- Convocation du secrétariat :
- Correction :
- Délibération :

Du 19 août au 16 septembre 2020

19 août 2020
20 au 21 août 2020
24 août 2020
1^{er} au 05 septembre 2020
16 septembre 2020

2) Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement secondaire (CAPES), Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement technique (CAPET), Certificat d'Aptitude pédagogique des Collèges d'Enseignement général (CAP-CEG) et Certificat d'Aptitude à l'Enseignement technique (CAET) :

- Epreuves écrites du CAPES/CAPET :
- Epreuves pratiques du CAP-CEG/CAET et du CAPES/CAPET :

29 août 2020
02 au 30 novembre 2020

CHAPITRE III : EXAMENS ORGANISES PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Article 4 : EXAMEN DU BACCALAUREAT

1) Epreuves d'éducation physique et sportive (EPS) :

à partir du 1er juillet 2020

2) Epreuves pratiques :

- Epreuves techniques pratiques des séries E, F et du baccalauréat professionnel :
- Etude de cas en Bureautique secrétariat :

à partir du 10 juillet 2020

30 juillet 2020

3) Présentation des rapports de stage du baccalauréat professionnel :

Du 20 au 29 juillet 2020

4) Epreuves écrites :

- Epreuves écrites du 1^{er} tour :
- Délibération et proclamation des résultats du 1^{er} tour :
- Epreuves écrites du 2nd tour :
- Délibération et proclamation des résultats du 2nd tour :
- Fin de la session normale et fermeture des jurys :

Du 03 au 21 août 2020

03 au 12 août 2020
13 août 2020
17 au 19 août 2020
20 août 2020 au plus tard
21 août 2020

**CHAPITRE IV : EXAMENS ORGANISES PAR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES**

Article 5 : Certificat de qualification professionnelle (CQP), Brevet de qualification professionnelle (BQP), Brevet professionnel de Technicien (BPT) et Brevet professionnel de Technicien spécialisé (BPTS)

- 1) Certificat de qualification professionnelle (CQP) :**
- Du 14 au 21 juillet 2020**
- Epreuves écrites : 14 juillet 2020
 - Correction des épreuves écrites : 15 juillet 2020
 - Epreuves pratiques : 15 au 20 juillet 2020
 - Délibération et proclamation des résultats : 21 juillet 2020
 - Délivrance des attestations provisoires de succès et des relevés de notes et clôture du jury 21 juillet 2020
 - Dépôt des résultats au Secrétariat permanent de la Commission nationale de la Certification (SP/CNC) : 28 juillet 2020
 - Retour des cantines au SP/CNC : 03 août 2020 au plus tard
- 2) Brevet de qualification professionnelle (BQP) :**
- Du 18 au 25 août 2020**
- Epreuves écrites : 18 août 2020
 - Correction des épreuves écrites : 19 août 2020
 - Epreuves pratiques : 19 au 24 août 2020
 - Délibération et proclamation des résultats : 25 août 2020
 - Délivrance des attestations provisoires de succès et des relevés de notes et clôture du jury 25 août 2020
 - Dépôt des résultats au SP/CNC : 1^{er} septembre 2020
 - Retour des cantines au SP/CNC : 08 septembre 2020 au plus tard
- 3) Brevet professionnel de technicien (BPT) :**
- Du 02 au 09 septembre 2020**
- Epreuves écrites : 02 septembre 2020
 - Correction des épreuves écrites : 03 septembre 2020
 - Epreuves pratiques : 03 au 08 septembre 2020
 - Délibération et proclamation des résultats : 09 septembre 2020
 - Délivrance des attestations provisoires de succès et des relevés de notes et clôture du jury 09 septembre 2020
 - Dépôt des résultats au SP/CNC : 15 septembre 2020
 - Retour des cantines au SP/CNC : 22 septembre 2020 au plus tard
- 4) Brevet professionnel de Technicien spécialisé (BPTS) :**
- Du 15 au 22 septembre 2020**
- Epreuves écrites : 15 septembre 2020
 - Correction des épreuves écrites : 16 septembre 2020
 - Epreuves pratiques : 16 au 21 septembre 2020
 - Délibération et proclamation des résultats : 22 septembre 2020
 - Délivrance des attestations provisoires de succès et des relevés de notes et clôture du jury 22 septembre 2020
 - Dépôt des résultats au SP/CNC : 29 septembre 2020
 - Retour des cantines au SP/CNC : 05 octobre 2020 au plus tard

CHAPITRE V : DISPOSITION FINALE

Article 6: Le Secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le Secrétaire général du ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales et le Secrétaire général du ministère de la Jeunesse, et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

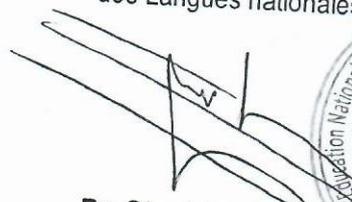
Ouagadougou, le 22 JUIN 2020

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche scientifique et de l'Innovation



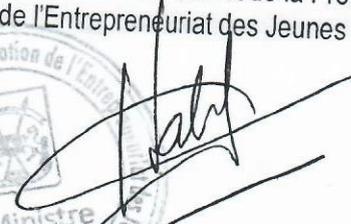
Pr. Alkassoum MAIGA
Officier de l'Ordre national

Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues nationales



Pr. Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

Le Ministre de la Jeunesse et de la Promotion
de l'Entrepreneuriat des Jeunes



Salifo TIEMTORE
Officier de l'Ordre national